



# Assurance immeuble - ASIM

**Code produit :** ASIM

**Niveau :** Initiation

**Modalité :** Presentiel

**Durée (en heure) :** 14.0

**Tarif :** 0

**Eligible DDA :** oui

**Public :** souscripteurs,  
gestionnaires sinistres ou  
gestionnaires d'immeubles

**Prérequis :**

aucun

## Objectif

- comprendre le fonctionnement d'une assurance immeuble
- analyser les différents risques couverts et leur couverture en cas de sinistre

## Programme de la formation

### 1-Garanties des dommages à l'immeuble

- Biens garantis
  - Biens immobiliers
  - Biens mobiliers
- Evènements garantis
  - Incendie, explosion, chute de la foudre et évènements annexes
  - Attentats et actes de terrorisme
  - Dommages aux canalisations électriques et appareils électriques ou électroniques
  - Evènements climatiques
  - Dégât des eaux et gel des installations

- Dommages aux canalisations d'eau enterrées, pertes d'eau
- Bris de glace
- Vols, actes de vandalisme, détériorations immobilières ou mobilières
- Emeutes, mouvements populaires, actes de sabotage
- Bris de machines
- Effondrement de bâtiments
- Ruptures de cuves et perte de liquides
- Catastrophes naturelles / technologiques
- Garanties annexes
  - Frais de démolition et de déblais
  - Honoraires de décorateurs, de bureaux d'études et de contrôle technique ou d'ingénierie, de coordinateurs de chantier
  - Frais de mise en conformité avec les prescriptions des textes légaux ou réglementaires en matière de construction
  - Remboursement de primes d'assurance dommages ouvrage
  - Frais de clôture provisoire et de gardiennage
  - Pertes de loyers du copropriétaire non occupant
  - Frais de déplacement
  - Perte d'usage
  - Honoraires d'expert
  - Pertes indirectes

## 2-Garanties des responsabilités civiles

- Assurés et tiers au sens du contrat
- Renonciation à recours
- Responsabilité civile liée à l'occupation
- Responsabilité civile du propriétaire d'immeuble
- Responsabilité civile du syndicat des copropriétaires en qualité d'employeur à l'égard de son personnel
- Responsabilité civile en cas d'atteintes accidentelles à l'environnement
- Responsabilité civile du conseil syndical / du syndic bénévole

## 3-Sinistres

- Evaluation des dommages : valeur à neuf / valeur d'usage / valeur d'achat / valeur de remplacement
- Statut de la copropriété : parties privatives / parties communes
- Différents acteurs dans la copropriété
- Fondements de responsabilité en fonction du statut d'occupant
- Conventions (y compris la convention IRSI)

## **Moyens d'évaluation**

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

## **Méthodes pédagogiques**

- Réalisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.